

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2020

PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 2587)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par

M. Chiche, M. Baichère, M. Touraine, Mme Thomas, Mme Lenne, M. Taché, Mme Bergé,
M. Chalumeau, M. Belhaddad, M. Vignal, M. Damaisin, Mme Cariou, M. Simian, Mme Bureau-
Bonnard, M. Testé, M. Kerlogot, M. Travert, Mme Tuffnell, Mme Leguille-Balloy et Mme Mörch

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.